

**Entrée en vigueur du Schéma révisé de couverture de
risques en sécurité incendie 2024-2034 de la MRC de La
Vallée-de-l'Or**

Avis public est donné, par la soussignée, que le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie 2024-2034 de la MRC de La Vallée-de-l'Or a reçu, le 15 juillet 2024, de la part du ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, l'attestation de conformité prévue à la Loi sur la sécurité incendie.

Le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie 2024-2034 de la MRC de La Vallée-de-l'Or a été adopté sans modification lors de la réunion régulière du conseil de la MRC de La Vallée-de-l'Or tenue le 21 août 2024.

Le schéma révisé entrera donc en vigueur le 1er septembre 2024.

Donné à Val-d'Or, ce 22 août 2024

Original signé

Me Marie-Hélène Bastien

Greffière